

Présidence : République tchèque

935^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 11 décembre 2019

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉBAT SUR LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE DE 2019
TENUE À BRATISLAVA

Président, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/253/19), Ukraine (annexe 1), Slovaquie, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan, Espagne, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni), Suisse, Biélorussie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/252/19 OSCE+) (FSC.DEL/252/19/Add.1 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/254/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Finlande-Union européenne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contribution financière au fonds de dépôt pour le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : Allemagne (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie) (annexe 3)*
- b) *Invitation à une visite guidée de la Cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicolas à Vienne le 16 décembre 2019 : Fédération de Russie*
- c) *Contributions financières au projet « Système de gestion de l'information et de rapports (iMARS) pour la collecte des informations militaires échangées, leur traitement et l'établissement de rapports à leur sujet » et au système électronique d'échange de données : Suisse*

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 décembre 2019 à 11 heures, Neuer Saal

935^e séance plénière

Journal n° 941 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

L'Ukraine s'est alignée sur la déclaration de l'Union européenne, que nous appuyons pleinement. Je tiens en outre à formuler certaines observations au nom de mon pays.

Nous accueillons avec satisfaction les deux déclarations commémoratives adoptées dans la dimension politico-militaire par le Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenu à Bratislava en 2019. À cet égard, il convient de souligner que, parmi les obligations importantes énoncées dans les traités et accords de désarmement et de non-prolifération auxquels les États participants ont réaffirmé leur adhésion dans la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, figurent celles qui sont contenues dans le Mémorandum de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire le 5 décembre 2019.

En concluant leur accord avec l'Ukraine, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Fédération de Russie se sont engagés à respecter son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le même jour, deux autres puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU – la Chine et la France – ont officiellement offert des garanties similaires à l'Ukraine sous la forme de déclarations pertinentes.

Le Mémorandum de Budapest a constitué une étape politique et juridique cruciale pour le jeune État ukrainien dans le cadre des efforts internationaux déployés au titre du processus mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Bien que l'Ukraine ait pleinement respecté les obligations qui lui incombent en vertu du Mémorandum, toutes les obligations contractées à l'égard de notre pays dans cet instrument n'ont pas été respectées. En 2014, la Fédération de Russie, l'un des États garants, a violé de manière flagrante ses obligations et les principes fondamentaux du droit international en occupant une partie souveraine de l'Ukraine (la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol) et a lancé une agression armée dans la région ukrainienne du Donbass. Aujourd'hui, la Russie militarise progressivement le territoire temporairement occupé de la Crimée et l'a déjà

transformé en une puissante base militaire. Étant donné l'emplacement stratégique de la Crimée dans la région, le déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs sur son territoire constitue un grave défi pour le régime de non-prolifération existant et pour l'architecture de sécurité mondiale. La communauté internationale doit réagir comme il convient face à de telles actions.

L'Ukraine apprécie vivement la position ferme des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France en faveur de son intégrité territoriale et de sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous leur sommes reconnaissants pour l'assistance pratique qu'ils nous ont apportée en vue de renforcer les capacités défensives de l'Ukraine et pour la mise en œuvre des mécanismes de sanction contre l'État agresseur.

L'Ukraine continue de considérer que le Mémorandum de Budapest est un instrument juridique international important dans le cadre duquel sa sécurité est assurée par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Chine, et exige que la Russie respecte pleinement ses engagements.

Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/941
11 December 2019
Annex 2

FRENCH
Original: GERMAN

935^e séance plénière

Journal n° 941 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Excellences,
Estimés collègues,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que l'Allemagne a décidé une fois de plus de mettre à disposition des moyens financiers pour les actions d'information concernant le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en 2020.

Notre contribution s'élève à 60 000 euros.

Au cours de la négociation sur la Déclaration relative au Code de conduite menée à la Réunion du Conseil ministériel, nous avons clairement indiqué à quel point ce Code importait pour l'Allemagne depuis des années. L'Allemagne a commencé avec succès à apporter ce soutien financier il y a quelques années et nous continuerons de le faire en 2020.

L'Allemagne est convaincue qu'elle pourra, grâce à ce soutien financier également, faire ressortir l'importance que revêt le Code de conduite dans le cadre de l'Organisation et contribuer à la sécurisation de l'environnement de l'OSCE.

Je prie aussi les autres États participants d'examiner s'ils peuvent apporter un soutien financier.

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



935^e séance plénière

Journal n° 941 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS
POUR LE CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ (ROUMANIE)**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole. En ma qualité de Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite, je tiens à remercier l'Allemagne de continuer à soutenir et à promouvoir le Code de diverses manières, en particulier au travers d'importantes contributions financières telles que celle qui a été annoncée aujourd'hui.

Il ne peut y avoir de meilleure façon de donner suite à la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité adoptée par nos ministres vendredi dernier à Bratislava, au paragraphe 4 de laquelle il est dit ceci : « nous continuerons de promouvoir le Code de conduite, entre autres, en procédant à un débat et en échangeant des informations à son sujet au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, en organisant des réunions annuelles sur sa mise en œuvre ainsi que des séminaires régionaux et en déployant des efforts de sensibilisation ».

L'organisation de séminaires régionaux et d'activités de sensibilisation sur une base annuelle à la suite de l'adoption de la Décision n° 1/08 du FCS sur la sensibilisation et l'information concernant le Code de conduite a, selon moi, contribué notablement au succès que nous avons tous enregistré à Bratislava.

Merci.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.